



## Garantie décennale sur installation d'eau potable

Par **tourre**, le **26/08/2010** à **16:51**

Bonjour,

Suite à plusieurs fuites consécutives sur ma conduite d'eau potable après compteur (mis en service et facturé en 2001 ) ai je des recours auprès de mon installateur pour faire marcher la garantie décennale afin qu'il me répare ou me refasse l'installation.

Pour information le compteur est à 100 m de la maison et c'est sur cette partie de l'installation qu'interviennent à chaque fois ces fuites!!!!

Merci d'avance

Mme TOURRE